

RCS : SARREGUEMINES

Code greffe : 5752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SARREGUEMINES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00028

Numéro SIREN : 440 618 833

Nom ou dénomination : 2 APC

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2022 sous le numéro de dépôt 1301

Désignation de l'entreprise : SARL 2 APC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 2 Rue de la Chapelle 57200 SARREGUEMINES		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 4 4 0 6 1 8 8 3 3 0 0 0 1 4			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N, clos le, 30092020	
		N-1 30092019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC
		Frais d'établissement *	CO
		Frais de développement *	AG
		Concessions, brevets et droits similaires	AI
		Fonds commercial (1)	AK
		Autres immobilisations incorporelles	AM
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AL	AO
		Terrains	AP
		Constructions	AR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AS
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	CT	
	Autres participations	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières *	BH	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM
		Matières premières, approvisionnements	BN
		En cours de production de biens	BP
		En cours de production de services	BR
		Produits intermédiaires et finis	BT
	CREANCES	BT	BU
		Marchandises	BV
		Avances et acomptes versés sur commandes	BX
	DIVERS	BX	BY
		Clients et comptes rattachés (3) *	BZ
Autres créances (3)		CB	
Capital souscrit et appelé, non versé		CD	
Comptes de régularisation	CD	CE	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CF	
	Disponibilités	CH	
	Charges constatées d'avance (3) *	CJ	
	TOTAL (III)	CK	
Comptes de régularisation	CJ	CL	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CM	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CN	
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CO	
TOTAL GENERAL (I à VI)		1A	1B
		1C	1D
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL 2 APC		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8.000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	599 000	572 000
	Report à nouveau	DH	2 744	2 741
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	45 910	27 002
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	656 454	610 544
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	102 256	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	118 250	65 558
	Dettes fiscales et sociales	DY	34 842	13 578
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	255 348	79 136
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	911 802	689 679
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	255 348	79 136	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 256		

Désignation de l'entreprise : SARL 2 APC		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	814 529	FB	FC	814 529	783 913	
	Production vendue { biens* services* }	FD		FE	FF			
		FG		FH	FI			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	814 529	FK	FL	814 529	783 913	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	5 686		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	820 215	783 913
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	300 467	357 868	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	19 641	(9 064)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	218 143	223 709	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	2 983	3 133	
	Salaires et traitements *				FY	167 619	132 704	
	Charges sociales (10)				FZ	49 703	35 708	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	5 679	9 514
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE		1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	764 234	753 573	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	55 981	30 340	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2	2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	2	2	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	268	482	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	268	482	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(266)	(479)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	55 715	29 860	

Désignation de l'entreprise SARL 2 APC		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	9 805 2 858
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	820 218 783 915
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	774 308 756 913
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	45 910 27 002
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	4 087 1 362
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL 2 APC										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		TOTAL I				1		2		3	
		TOTAL II									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	381 123	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
		[Dont Composants	M3	KS	45 289	KT		KU	1 400		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV	165 971	KW		KX			
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	106 443	LC		LD	5 179		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	317 703	LO		LP	6 579	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	160	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ	160	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	698 985	ØH		ØJ	6 579		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		TOTAL I				1		3		4	
		TOTAL II									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	381 123	LW		1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	[Dont Composants		IS		MG		MH		MI	
		[Dont Composants		IT		MJ		MK	46 689	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN	165 971	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	111 622	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG		NH	324 282	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	160	ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G
TOTAL IV				I3		NJ		NK	160	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	705 564	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2 APC							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH	
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	40 981	QA	2 078	QB		QC	43 059
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	164 451	QE	871	QF		QG	165 323
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	103 529	QM	2 730	QN		QO	106 259
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	308 961	QV	5 679	QW		QX	314 640
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	308 961	ØP	5 679	ØQ		ØR	314 640
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S3		
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5		U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V4		
Autres immob. corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	77 349	77 349		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	237	237		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 000	4 000	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	94 747	94 747		
	Charges constatées d'avance		VS	22 031	22 031		
	TOTAUX			VT	198 364	198 364	VV
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 256	2 256		
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	100 000	100 000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	118 250	118 250			
Personnel et comptes rattachés		8C	10 159	10 159			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 075	14 075			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	6 947	6 947		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 010	2 010		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 651	1 651		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	255 348	255 348		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	100 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2 APC		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30092020			
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	45 910
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	9 805
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I	55 715	
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WB	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					I6	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						WZ
	Majoration d'amortissement *						XA
	A battement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		
				Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		
				Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RESULTAT FISCAL					TOTAL II	3 000	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)					XI	52 715	
Déficit (II moins I)					XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	52 715	
					XO	0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Déductions diverses
au 30/09/2020

Libellé	Montant
Fonds solidarité COVID 19	3 000
Totalis ation	3 000

Désignation de l'entreprise SARL 2 APC		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	13 777	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne W1	ligne WU	

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL 2 APC										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 741	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	27 002		Dividendes		ZD	27 000			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE					
					Report à nouveau	ZF					
	TOTAL I	ØF	29 744			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	2 744			
				TOTAL II	ZH	29 744					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	32 500		YQ	27 573	31 660				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	14 197	14 441				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	32 636		XQ	35 350	37 382				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	31 935	32 439				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	136 661	139 446				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	218 143	223 709				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 753	2 204				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	1 230	929				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 983	3 133				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	162 906	156 783				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	88 171	101 315				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *				ØB	113 387					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
									- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)	ZR	0
									- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
									- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2 APC						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total des briques des lignes 1 à 12 de la colonne ⑥)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 12 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (1)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2 APC**

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ² .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ³ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ⁴ *.	

¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	A 15 % Ou A 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 2 APC					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFiP N° 2059-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2 APC		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102019		et clos le : 30092020	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		4
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		814 529
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	814 529
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		5 686
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	5 687
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		336 182
Variation négative des stocks	OQ		19 641
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		145 705
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	501 528
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	318 687
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	318 687
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		814 529
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|0|0|9|2|0|2|0]

N° SIRET [4|4|0|6|1|8|8|3|3|0|0|0|1|4]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL 2 APC]

ADRESSE (voie) [2 Rue de la Chapelle]

CODE POSTAL [57200] VILLE [SARREGUEMINES]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	800

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [MME] Nom patronymique [GANGLOFF] Prénom(s) [Anne]
 Nom marital [BERTHOL] % de détention [90,00] Nb de parts ou actions [720]
 Naissance : Date [12071971] N° département [57] Commune [SARREGUEMINES] Pays [FRANCE]
 Adresse : N° [5] Voie [Rue de l'Ecole]
 Code postal [57470] Commune [GUENVILLER] Pays [FRANCE]

Titre (2) [MME] Nom patronymique [KARCHER] Prénom(s) [Doris]
 Nom marital [GANGLOFF] % de détention [10,00] Nb de parts ou actions [80]
 Naissance : Date [21101941] N° département [68] Commune [MULHOUSE] Pays [FRANCE]
 Adresse : N° [17] Voie [Rue de la Forêt]
 Code postal [57910] Commune [NEUFGRANGE] Pays [FRANCE]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|0

N° SIRET

4 4 0 6 1 8 8 3 3 0 0 0 1 4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 APC

ADRESSE (voie) 2 Rue de la Chapelle

CODE POSTAL

57200

VILLE

SARREGUEMINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P 5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

S.à.R.L. 2APC

S.à.r.l. au capital de 8 000 euros

2, rue de la Chapelle

57200 SARREGUEMINES

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 21 mars 2021**

1) EXTRAIT DU TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION PROPOSES

Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice net comptable de 45 909.90 euros comme suit :

- * Autres réserves :45 000.00 euros
- * Report à nouveau :909.90 euros

2) EXTRAIT DES RESOLUTIONS VOTEES

Sur la proposition de la Gérance, l'assemblée a décidé à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2020-2021 aux comptes suivants :

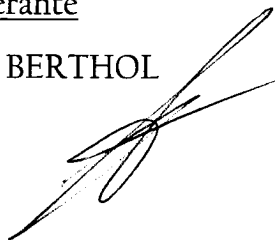
- * Autres réserves :45 000.00 euros
- * Report à nouveau :909.90 euros

Extrait certifié conforme aux écritures

Sarreguemines, le 21 mars 2021

La Gérante

Anne BERTHOL





1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 *Evénements principaux*

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2 *Principes, règles et méthodes comptables*

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	1 432	-	-
Matériel de transport	-	2 658	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	12 644	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-



2.1.3 Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebutis
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	635	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-



2.1.4 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	835
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	3 333
Divers	-
TOTAL	4 168

2.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	72 274	72 274	-	
		Prêts	-	-	-	
		Autres immobilisations financières	8 178	8 178	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
		Autres créances clients	112 411	112 411	-	
		Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-	
		Personnel et comptes rattachés	-	-	-	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	402	402	-	
		État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
			Taxe sur la valeur ajoutée	7 391	7 391	-
			Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
			Divers	3 333	3 333	-
		Groupes et associés	-	-	-	
	Débiteur divers	-	-	-		
	Charges constatées d'avance	7 468	7 468	-		
TOTAL			211 457	211 457		

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	15 000	-	-	15 000
Primes, réserves et écarts	65 692	11 045	-	76 737
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	35 545	14 618	-	50 163
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	116 237	25 663	-	141 900

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 100 parts sociales de 150 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	61	61	-	-
- A + d'1 à l'origine	43 178	19 272	23 906	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	46 726	46 726	-	-
Personnel et comptes rattachés	11 934	11 934	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	8 197	8 197	-	-
Impôts sur les bénéfices	6 125	6 125	-	-
TVA	27 102	27 102	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	9 871	9 871	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	3 392	3 392	-	-
Autres dettes	8 549	8 549	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	165 135	141 229	23 906	



2.2.3 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	9 003
Charges sociales provisionnées	1 971
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	7 491
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	9 815
Divers	-
TOTAL	28 280



3 Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue :			
- Biens	-	-	-
- Services	671 692	101 694	773 386
Chiffre d'affaires net	671 692	101 694	773 386

ARCOS COMMUNICATION
Société A Responsabilité Limitée au capital de 15 000 €
Siège social : 1 quai Joseph Fink – 1^{er} étage
57200 SARREGUEMINES

RCS SARREGUEMINES 491 236 030

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 MAI 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 50 163,11 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice		50 163,11 €
A titre de dividendes aux associés Soit 133,33 € par part	TRIBUNAL JUDICIAIRE	40 000,00 €
Le solde	07 JUIN 2022	<hr/> 10 163,11 €
En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 85 399,94 €.	SARREGUEMINES	10 163,11 €

Le paiement des dividendes sera effectué le dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des TROIS (3) exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes versés	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31/12/2020	24 500 €	24 500 €	-
Acte unanime 27/11/2020	24 442 €	24 442 €	-
31/12/2019	-	-	-
31/12/2018	30 900 €	30 900 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 mai 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

